

**LES TIMBRES PERFORES UTILISES A  
SAINT - JOSSE - TEN - NOODE**

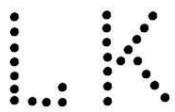
**Par le Dr. Roger BAURAIN**

Dans le but d'empêcher la vente ou le réemploi de timbres par ceux qui les détourneraient, soit avant, soit après leur apposition aux lettres, l'Administration des Postes, par Ordre de Service du 6 octobre 1872, a autorisé l'usage par des maisons de commerce ou des particuliers, de perforer les timbres-poste à leurs initiales, en pointillé, à l'aide d'un emporte-pièce. Les timbres-poste ainsi perforés comme marque de propriété, restaient valables pour l'affranchissement des correspondances.

Les firmes situées à SAINT-JOSSE-TEN-NOODE, qui ont utilisé ces marques de propriété sont au nombre de trois : **LIPPMAN & KRACHT**, **VAN LOEY - NOURI** et **L'AVENIR FAMILIAL**.

**LIPPMAN & KRACHT**

La firme **LIPPMAN & KRACHT**, Compagnie d'Assurances de Zurich, dont la filiale belge est située au n° 103 de la rue Traversière à SAINT-JOSSE-TEN-NOODE a utilisé des timbres perforés « **L K** », de 1893 à 1916 (*Marcel ANTOINE, Les timbres Perforés, 3<sup>ème</sup> ed., 1995*).

	<p>Hauteur : 9 mm</p> <p>“ L ” : 11 points</p> <p>“ K ” : 16 points</p> <p>Pas de point après le “L” ni après le “K”</p>
---	--



*Figure 1 : Timbres 76 (bande de 4) et 74 perforés « L. K » sur fragment de lettre oblitérés  
« Saint-Josse-ten-Noode (R. du Méridien) », le 11 janvier 1908 (vente Delcampe).*

**VAN LOEY – NOURI**

La firme **VAN LOEY – NOURI**, Société Anonyme des Produits Graphiques, située au n° 100 de la rue de la Limite à SAINT-JOSSE-TEN-NOODE a utilisé des timbres et des cartes postales perforés « **V . N.** ».

	<p>Hauteur : 8 mm</p> <p>“ V ” : 13 points</p> <p>“ N ” : 20 points</p> <p>Un point après le “V” et après le “N”</p>
---	--

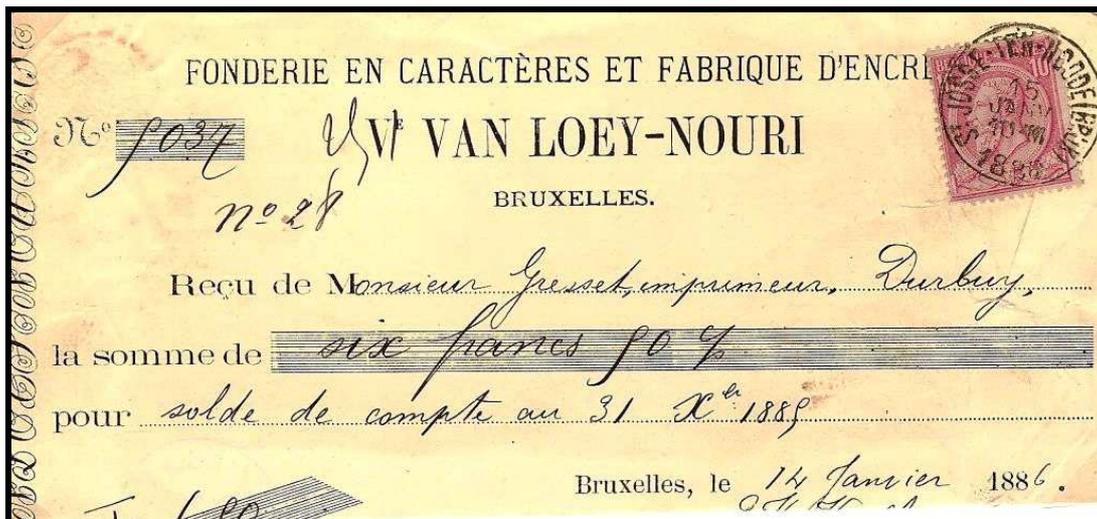


Fig 2 : TP n° 46 sur reçu de la firme Van Loey - Nouri oblitéré « Saint-Josse-ten-Noode (Brux) », le 15 janvier 1886.

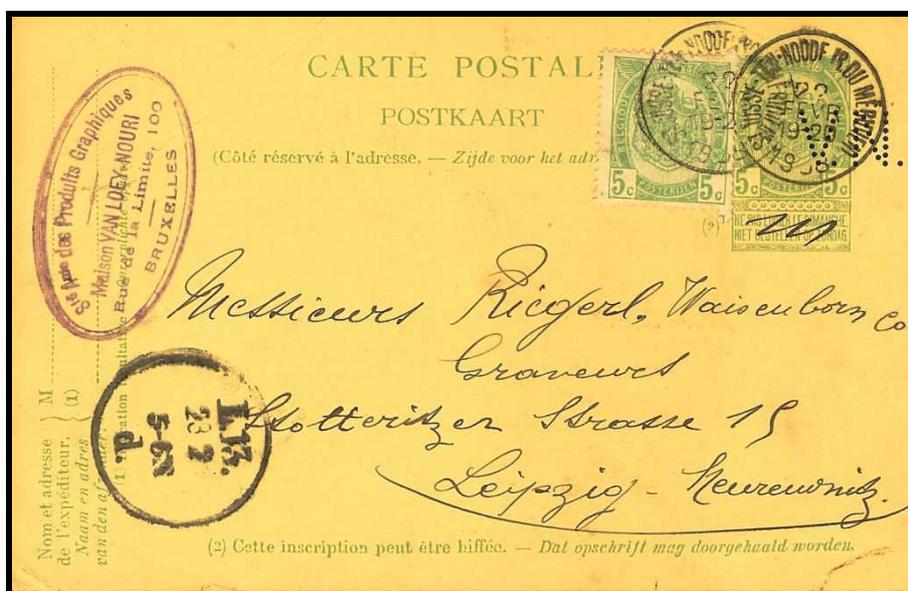


Fig 3 : Carte postale n° 27 perforée « V.N. » + TP 83 oblitérés « Saint-Josse-ten-Noode (R. du Méridien) », avec cachet commercial « Maison VAN LOEY-NOURI, Rue de la limite 100 / Bruxelles / Sté A<sup>me</sup> des Produits Graphiques », envoyée vers Leipzig le 22 février 1908.

### L'AVENIR FAMILIAL

La société d'assurances L'AVENIR FAMILIAL S.A., dont le siège social était situé au n° 4 de la rue de la Limite à SAINT-JOSSE-TEN-NOODE, a utilisé des timbres perforés « A . F » de 1915 à 1947.

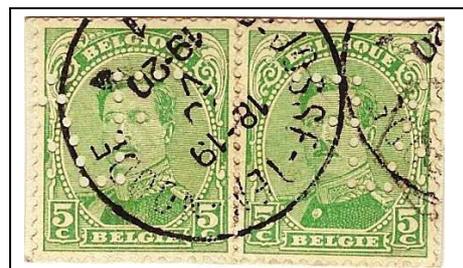
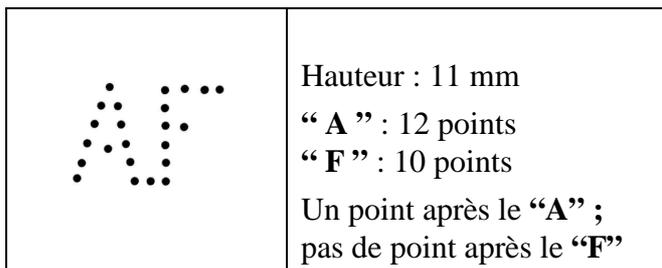
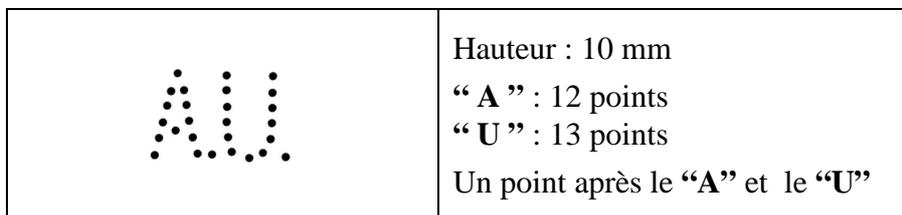




Figure 4 : TP n° 213(2x) et 204 perforés « A. F » sur reçu, établi le 30 septembre 1929, de la Société d'Assurances « L'Avenir Familial »

**A.E.G. UNION ELECTRIQUE S.A.**

La société anonyme A.E.G. - UNION ELECTRIQUE, est mentionnée dans le livre d'ANTOINE comme étant située au n° 156 de la rue Royale à SAINT-JOSSE-TEN-NOODE, et ayant utilisé des timbres perforés « A . U. », de 1905 à 1920.



Comme on peut le vérifier à la fig. 5, les bureaux de la société A.E.G - Union Electrique n'étaient pas situés à Saint-Josse-ten-Noode mais à Ixelles, à la Chaussée de Charleroi.

Fig. 5 : TP Oc n°18 perforé « A.U. » sur lettre envoyée le 18 septembre 1918 par la Société « A.E.G.-UNION ELECTRIQUE » qui avait ses bureaux au n°54 de la Chaussée de Charleroi. (collection H. FINDEISS).